



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 164

semaines du 25 juillet
au 27 août 1982

nouvelles csn



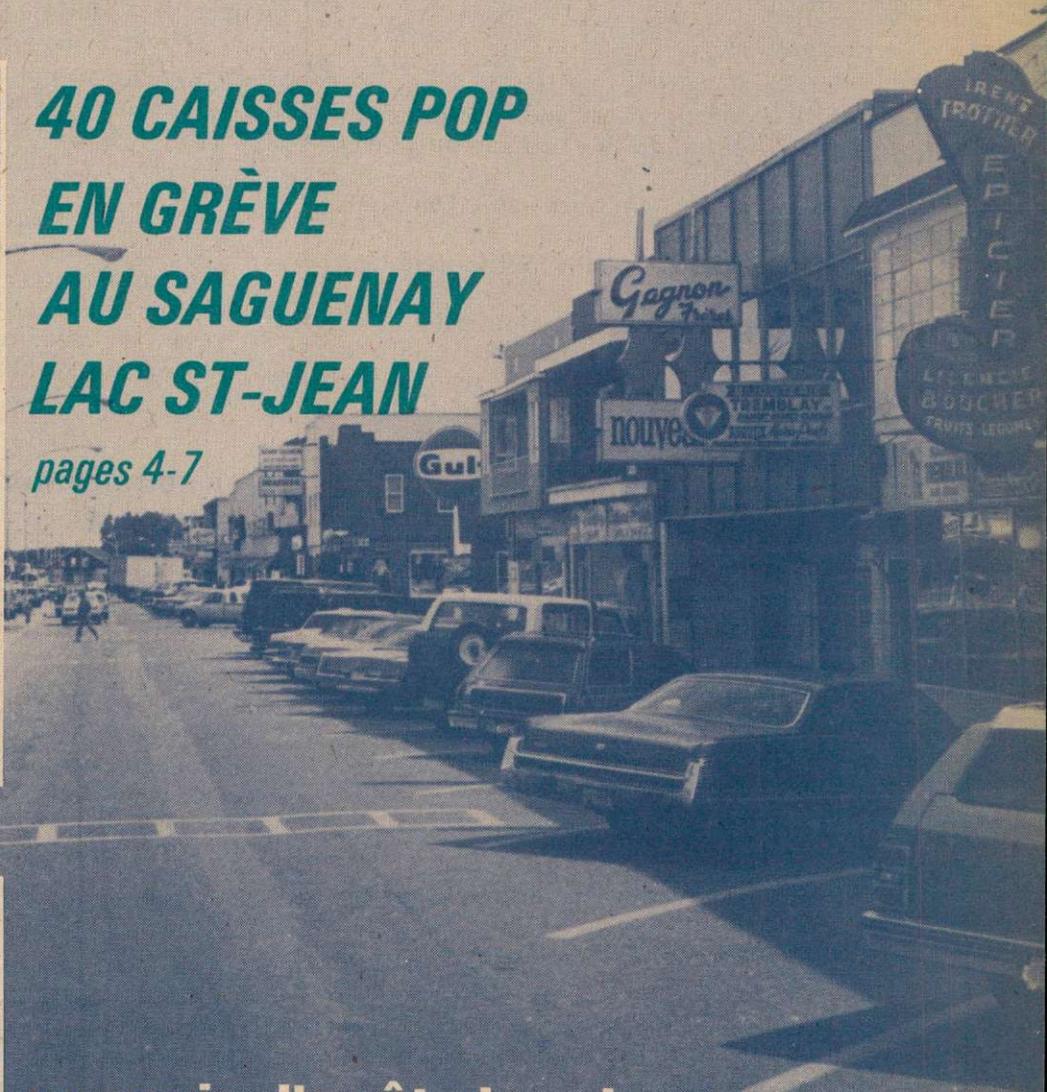
40 CAISSES POP EN GRÈVE AU SAGUENAY LAC ST-JEAN

pages 4-7



un mois d'août chaud en Pologne

pages 12-13





agenda du mouvement

août

- 28 conseils centraux de l'Est du Québec (Bas St-Laurent, Gaspésie, Sept-Îles et Côte-Nord) réunion conjointe à Matane
- 29 conseil central de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine conseil syndical, à Matane
- 31-1 CSN conseil confédéral spécial sur les négociations nationales, à Montréal

septembre

- 2-3 FTPF réunion d'équipe
- 2-3 FNEQ bureau fédéral
- 8-11 Métallurgie bureau fédéral, à Québec
- 9-10 FESP comité de coordination, à Montréal
- 10-12 Conseil central du Bas St-Laurent congrès régulier
- 10-12 Conseil central du Nord-ouest Québécois congrès
- 14 CSN comité confédéral de santé-sécurité, à Montréal
- 16-18 CSN bureau confédéral, à Montréal
- 17 La rue, la nuit, femmes sans peur manifestations des femmes contre la violence faite aux femmes, à Montréal et dans d'autres villes.
- 18 FNSBB bureau fédéral
- 20-23 CSN conseil confédéral, à Québec
- 24-25 Conseil central de Sept-Îles congrès régulier
- 25-29 FAS congrès régulier

L'usine Gulf de Shawinigan a enfin été vendue

Le 9 août dernier, les 310 travailleurs de l'usine Gulf de Shawinigan ont appris, après avoir vécu dans l'inquiétude durant trois mois, que leur usine était enfin vendue à des entrepreneurs de la région de Hull, MM. Laurent et Dominique Déry, ainsi qu'à la compagnie Montréalaise Trans-Elect.

Au printemps dernier, Gulf Canada Limited annonçait son intention de fermer son usine de produits chimiques de Shawinigan le 30 septembre, si elle ne trouvait pas un acheteur. Avant que les entrepreneurs de l'Outaouais se pointent et finalement deviennent propriétaires de l'usine, deux autres groupes s'étaient montrés intéressés par l'usine de gaz acétylène, de produits de désulfuration et de dépollution.

éventuels acheteurs avaient annoncé que le personnel passerait de 310 employé(e)s à 170-180.

Gulf fait du chantage

Maintenant que les trois capitalistes mauriciens, MM. Rosaire Juneau, Claude Juneau, Yvon Genest, et le Syndicat en étaient venus à une entente, Gulf Canada, une filiale de la multinationale américaine, a exercé du chantage à l'endroit de vieux travailleurs de cette usine et a obligé les plus vieux, qui seraient réembauchés, à renoncer à des payes de séparation auxquelles ils avaient droit. Si ceux-ci refusaient cet ultimatum, Gulf affirmait que le contrat de vente était résilié. Évidemment, les ouvriers de la Gulf n'ont guère eu d'autres choix que d'accepter ce chantage.

Des compromis importants

Lors des négociations entre le Syndicat CSN de Gulf et les premiers entrepreneurs intéressés, des hommes d'affaires de la Mauricie, les travailleurs afin de sauver leurs emplois, ont accepté des compromis importants: entre autres, le gel des salaires pour un an. La seule garantie qu'ils exigeaient, et qu'ils ont obtenu, c'était l'embauche dans le respect de l'ancienneté car les

mais... tout n'était pas réglé

Maintenant que tout semblait réglé, voilà que les Juneau, Juneau et Genest informent le Syndicat qu'ils n'achètent plus l'usine car les subventions du fédéral et du provincial sont insuffisantes... Le fédéral et le provincial accordait respectivement \$3,000,000.00 et \$1,000,000.00. Les travailleurs étaient à nouveau plongés dans l'incertitude quant à leur avenir.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux.
diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.
télécommunications: Jeanne Belzil, Bé-rangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise Grosbois.

collaboration: Marcel Benoît, Michel Crête, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Édith Pariseau, Gaston Pouliot, Gilles Léveillé.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

après l'appui, le regroupement!

Grande soirée de solidarité, le 30 septembre, à 20 heures, au 454 est, rue Laurier (métro Laurier), organisée par le conseil central de Montréal pour appuyer les conflits, les luttes contre les fermetures, avec les chômeurs et les groupes populaires.

pour l'ex-fédération des magasins coop

Cette solution réaliste et coopérative comprend quatre points principaux:

1- le regroupement des coopératives en 4 régions distinctes: Montréal, Québec, Saguenay-Lac St-Jean et Mont-Joli.

2- Chacune de ces régions délèguera des représentants qui formeront la nouvelle centrale COOPérative. Le conseil d'administration sera redevable devant l'assemblée générale des coopératives.

3- La centrale coopérative assurera les services suivants: l'achat des produits de consommation, publicité, mise en marché, service d'information (paye et comptabilité). Et si les membres le décidaient, ils pourraient éventuellement se doter d'autres services.

4- La centrale coopérative opérera avec des structures beaucoup moins lourdes. Cela permettra à la centrale d'être plus fonctionnelle.

La CSN croit que ce plan tombe à point pour les membres et les administrateurs des magasins COOP. À plusieurs occasions, lors

LES EMPLOYÉS ONT DÉPOSÉ UNE ALTERNATIVE COOPÉRATIVE

Afin de sauver les 500 emplois mis en péril, de donner aux magasins COOP un rôle accru quant à l'approvisionnement, le marketing, les services professionnels et aussi afin d'alléger les coûts administratifs, les 200 travailleurs et travailleuses de l'ex-fédération des magasins COOP de la région de Québec, membres de la CSN, recommandent la formation d'une centrale coopérative d'achats et de distribution alimentaire.

de rencontres, les dirigeants des magasins nous ont dit qu'ils n'étaient pas motivés par un approvisionnement auprès de Métro-Richelieu-Épiciers-Unis. Ces administrateurs allaient parfois même jusqu'à nous demander de tracer une voie concrète et positive. Eh bien, nous croyons que nous leur offrons cette opportunité.

Précisons que l'entente intervenue entre les admi-

nistrateurs des magasins COOP et Métro-Richelieu ne les empêche pas d'adhérer au plan de relance des employé-e-s. L'entente entre Métro-Richelieu et les magasins COOP stipule que le contrat peut être résiliable en donnant un avis de 60 jours.

La CSN demande donc au gouvernement du Québec, et particulièrement à son ministère des institutions financières et coopé-

ratives, ainsi qu'au mouvement coopératif Desjardins et aux sociétaires des marchés d'alimentation COOP d'étudier très sérieusement le plan de relance déposé par les syndiqué-e-s, s'ils ne veulent pas voir s'éteindre brutalement 40 ans d'activités de grossiste basées sur la coopérative.

D'ailleurs, rappelons que ces demandes vont dans le sens d'un vœu déjà exprimé par la première ministre par interim, Mme Pauline Marois. Ces demandes rejoignent aussi le mandat que les administrateurs des magasins COOP ont confié à leur propre comité technique de relance le lundi soir 2 août, à Lévis. Madame Marois, à la suite d'un entretien avec les syndicats, avait incité les parties concernées par ce dossier à considérer la proposition des employé-e-s. Le 2 août, c'est à l'unanimité que les administrateurs des magasins ont mandaté leur comité technique pour rencontrer les syndiqué-e-s et étudier leur proposition. Ce qu'ils n'ont pas fait pour le moment.

Les membres et les administrateurs des magasins COOP ont à choisir, nous le répétons, entre une solution qui conservera le caractère coopératif des marchés d'alimentation ou une solution qui, à plus ou moins long terme, fera en sorte qu'ils remettront leurs épiceries et en définitive leur pouvoir d'achat entre les mains de l'entreprise privée, Métro-Richelieu.

Quant à la CSN, elle mettra toutes les énergies nécessaires pour sauver les 500 emplois menacés ainsi que les coopératives de consommation.



grève dans les caisses pop
du Saguenay Lac St-Jean

**C'EST POUR
QUAND LA
SOLIDARITÉ?**

Après la fermeture récente de la Fédération des magasins coop, qui a entraîné la mise à pied de plus de 500 travailleurs et travailleuses, après la grève du printemps à la coopérative des Pêcheurs unis et les actuelles menaces de faillites de cette entreprise, le mouvement coopératif québécois ne finit plus de nous étonner: il est maintenant aux prises avec ses employé-e-s d'une quarantaine de caisses populaires Saguenay/Lac St-Jean. Ces 350 travailleuses et travailleurs, en grève depuis le 26 juillet dernier, suivent ainsi la pénible route qu'ont dû suivre depuis quelques années les travailleuses et travailleurs de nombreuses autres caisses populaires un peu partout au Québec.

travail
sur tout
monde
**EN
GRÈVE**

Jugez par vous-mêmes: après cinq ans de travail comme caissière, une femme ne gagne pas encore \$12,000 brut par année, à Chicoutimi. Non seulement elle ne gagne pas \$12,000, mais il faut qu'au travail elle soit bien mise, qu'elle change régulièrement de tenue, qu'elle soit bien maquillée, tout cela pour "l'image de la caisse"!

"On est tanné des grèves", entendons-nous de plus en plus souvent et "Nous autres aussi, nous autres surtout", pourraient répéter les syndiqué-e-s des caisses. "Et lorsque le patron, l'employeur est une coopérative" nous sommes encore plus tannés. Les syndiqué-e-s des caisses ne comprennent tout simplement pas ce qui empêche les administrateurs du mouvement coopératif québécois d'accorder des revenus justes aux personnes qui permettent à leur système de fonctionner.

"les femmes n'ont pas besoin de salaires comme nous!"

Une des idées des plus courantes sur le travail des femmes, c'est qu'elles n'ont pas besoin, comme les hommes, d'un gros salaire: "Leurs hommes les font vivre." On peut d'abord faire remarquer à ce sujet qu'en cette période d'inflation et de taux d'intérêt mirobolants, deux salaires dans une maison, ce n'est définitivement pas de trop. Et puis, de toute façon, dans les caisses en grève

du Saguenay Lac St-Jean, plus de 70% des femmes y travaillant sont soutien de famille ou salaire unique. Alors, hommes ou femmes, nous méritons le même salaire pour notre travail, nous avons les mêmes besoins.

Mais le mépris de nombreux administrateurs et cadres des caisses pop ne s'arrête pas là. Le porte-parole patronal à la table de négociation, Paul Litalien, n'a-t-il pas déclaré lors des discussions sur le congé de maternité qu'il n'était pas pour ça que les filles des caisses aient des enfants et

que de toute façon, le taux de natalité était tellement bas qu'un congé de maternité ne servirait pratiquement à rien... Une belle mentalité. Et pour bien montrer leur reconnaissance aux employées qui viennent d'avoir un enfant, les caisses pop veulent maintenant faire accepter que le retour sur leur poste est "à la discrétion de l'employeur". Quand on connaît tout le harcèlement sexuel qu'il y a dans les caisses de la part d'administrateurs et de cadres, on sait jusqu'où elle peut aller, cette discrétion.



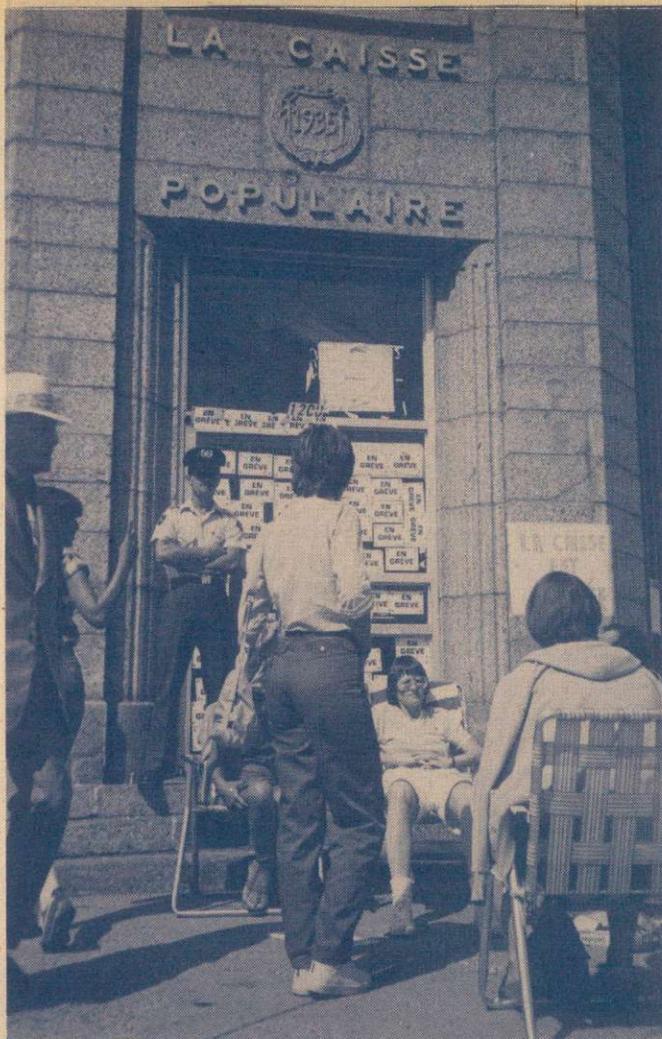
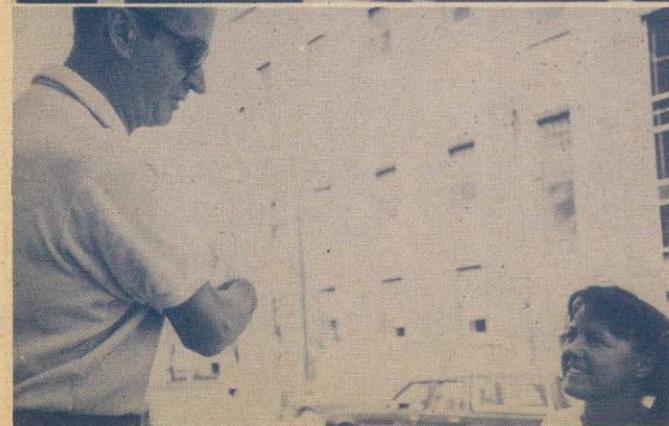
d'abord des salaires justes

“Non seulement nos salaires sont-ils bas, mais aucune d'entre nous n'a reçu d'augmentation de salaire depuis juin 1980. Alors, le 18% qu'ils nous offrent sur deux ans selon eux, sur quatre ou cinq ans selon nous, avec en plus la disparition des échelons, nous les trouvons minces.

Ce que nous voulons, c'est un salaire décent, donc un rattrapage important de 30%, l'indexation à compter de janvier 1982,

plus un enrichissement de 2% pour janvier 1983. Nous aurions alors un salaire juste pour du monde qui travaille, homme ou femme.

Nous voulons également des congés de maternité qui ne nous pénalisent pas d'avoir des enfants, le maintien de l'emploi en cas de changements technologiques, la protection des temporaires ainsi que le maintien des échelons et de l'ancienneté.”



la nécessité de la solidarité

Les syndiqué-e-s savaient lorsqu'elles sont sorties en grève, que les cadres et les administrateurs feraient tout pour garder les caisses ouvertes, qu'ils utiliseraient des scabs, camouflés sous le beau vocabulaire de “bénévoles”, bref que ce ne serait pas facile avec eux.

Les grévistes n'ont pas été déçues: intimidations sur les lignes de piquetage, insultes, violence physique, tout y a passé.

Ce à quoi les grévistes des caisses s'attendaient moins, par contre, c'est qu'il y ait autant de clients qui passent les lignes de pi-

quetage. Il est vrai que le besoin d'aller à la caisse est souvent pressant et qu'on n'a pas toujours le temps de réfléchir pour voir ce qu'on peut faire en remplacement pour éviter de franchir des lignes de piquetage.

Beaucoup parmi les client-e-s de ces caisses ont déjà vécu des conflits de travail et savent par conséquent l'apport énorme de la solidarité. Dans les caisses du Saguenay/Lac St-Jean, le fait de ne pas passer les piquets de grève forcera l'administration à reprendre les négociations et amènera un règlement.

des moyens simples de respecter les lignes de piquetage

Le respect des lignes de piquetage, voilà donc le problème principal auquel ont été confronté-e-s les 350 grévistes des caisses.

Pour suppléer au manque d'information des membres des caisses sur les alternatives à pratiquer, les grévistes ont donc énuméré les moyens à mettre en oeuvre pour éviter de passer les lignes de piquetage tout en continuant les opérations bancaires.

Le premier moyen conseillé: aller ouvrir pour le temps du conflit un compte dans une succursale bancaire et y transférer son argent et ses opérations. Ce transfert peut se faire à partir de la succursale bancaire

même, ce qui évite le gel des fonds.

Pour ceux et celles qui ne peuvent transférer leur compte parce qu'il n'y a pas autre établissement bancaire qu'une caisse dans leur village, il leur a été conseillé de faire les dépôts par dépôt-enveloppe et de fonctionner par chèque ou mandat-poste pour les retraits ou payer les termes.

Ces moyens ne sont pas compliqués mais ils ont une importance primordiale pour les grévistes des caisses, dont la force de frappe vis-à-vis leurs patrons dépend justement du respect de leur ligne de piquetage.

C'est une question de solidarité et de respect.



dans les caisses populaires de Sherbrooke



ON NE PAYE PLUS POUR TRAVAILLER

“On ne paye plus pour travailler!”, c’est le thème d’une vaste campagne d’information que la CSN et les Syndicats des employé(es) des caisses populaires Ste-Famille et St-jean de Brébeuf, de Sherbrooke, lancent aujourd’hui.

Par l’utilisation de collants, de macarons, de publicité dans le quotidien *La Tribune* et une pétition, les syndiqué(e)s expliqueront à la population des Cantons de l’Est que les pratiques de la Fédération du Mouvement Desjardins de l’Estrie et des gérants des caisses populaires Ste-Famille et St-Jean de Brébeuf à l’égard de leurs employés(es) sont odieuses, pour ne pas dire du hold-up légalisé.

Ces travailleuses et ces travailleurs, une cinquantaine en tout, ne veulent tout simplement plus payer pour travailler. Car c’est en effet à cela que les oblige leur employeur quand il refuse de prendre une assurance le couvrant contre les déficits caissiers, les faux chèques, les fraudes, les chèques sans fonds, etc... Et

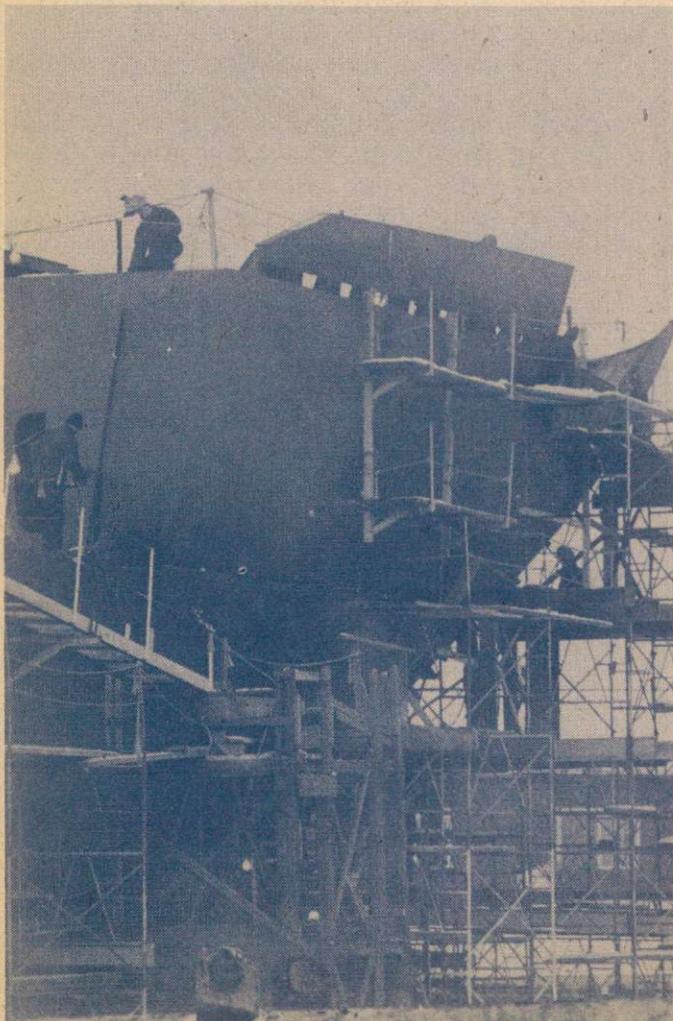
quand le salaire moyen d’une employée est d’environ \$235.00 brut par semaine, ou aux alentours de \$185.00 net, elle n’a pas à assumer la responsabilité de ces escroqueries. Le fonds de compensation qui devrait permettre aux employés(es) de rembourser ces fraudes est ridicule et est une formule dépassée. Que voulez-vous faire avec .65¢ par jour?

Et à moins qu’il ne s’agisse d’une stratégie pour essayer de contrer la syndicalisation, nous ne comprenons pas pourquoi la Fédération de l’Estrie refuse d’accorder aux employés(es) syndiqués(es) de Ste-Famille et St-Jean de Brébeuf, ce qu’elle donne volontiers aux syndiqués(es) de Lennoxville ou encore à des non syndiqués(es) comme ceux de la caisse sociale de Sherbrooke ou la caisse St-Esprit. Tant que les caissières, les commis et les agents de Ste-Famille et de St-Jean de Brébeuf n’auront pas obtenu le “no fault”, ils ne pourront retirer un salaire stable.

DOSSIER

Grâce à la mobilisation des travailleurs

LA RELANCE DE LA CONSTRUCTION NAVALE SERAIT IMMINENTE



La relance de la construction navale au Canada, et particulièrement dans les chantiers du Québec, serait imminente. C'est ce qu'ont maintenu les Syndicats CSN des employé(e)s de Marine Industrie le dimanche, 22 août, lors d'une assemblée syndicale conjointe au Cinéma Rio devant plus de 600 personnes. Et si ce secteur de l'industrie est sur le point de redémarrer c'est, d'après ces Syndicats, grâce à la mobilisation des travailleurs et des travailleuses de Marine Industrie et aux énergies qu'ont déployées la CSN et la Fédération de la métallurgie (CSN) auprès des instances gouvernementales.

Les Syndicats CSN de M.I.L. ont divulgué un rapport confidentiel émanant du Ministère fédéral de l'industrie et du commerce et qui trace les besoins maritimes du gouvernement canadien pour les 10 prochaines années. Selon cette ébauche, le Canada aura besoin de barges, de pétroliers, de remorqueurs, de méthaniers, de brise-glaces, de plate-forme de forage pour l'Est du Canada, la mer de Beaufort et l'Arctique.

Le fédéral fait des avances...

Selon des représentants du gouvernement fédéral, Ottawa s'est engagé à financer le projet d'une plate-forme de forage que la direction de Marine a remis à Pétro-Canada et aussi à contribuer financièrement à la construction d'une cale sèche, propriété de Marine, qui serait à l'embouchure de la Rivière Richelieu. Les Syndicats de Marine Industrie tiennent particulièrement à ce dernier projet car cela permettrait à cette entreprise d'État de réparer et de construire des bateaux d'un plus fort tonnage.

La balle dans le camp de Québec

Si le gouvernement fédéral semble prêt à investir dans tels projets, il appert que la balle est maintenant

pert que la balle est maintenant dans le camp de Québec. Cependant, pour les Syndicats de Marine Industrie, les travailleurs et les travailleuses de cette industrie doivent cesser de faire les frais de luttes politiques Ottawa-Québec et ces deux paliers de gouvernement doivent maintenant conjuguer leurs efforts pour relancer l'économie. Plus de 1,500 ouvriers de M.I.L. ont été licenciés au cours des dernières années, et 800 retirent aujourd'hui des prestations d'assistance sociale.

Fermer la division navale!

Lors de cette assemblée syndicale extraordinaire, les Syndicats des chantiers maritimes sorelois ont aussi dévoilé une lettre confidentielle émise par la Société générale de financement, en juillet dernier, et annonçant la fermeture de la division navale de Marine. Cependant, en dépit de cette note officielle, la direction de M.I.L. serait aujourd'hui plus agressive et sérieuse quand elle élabore des soumissions pour l'obtention de contrats. Depuis quelques années, les Syndicats de Marine estimaient que la S.G.F. avait la nette intention de fermer la division navale. Les mises à pied massives, manque d'agressivité, non modernisation de l'équipement, etc..., laissaient planer cet-



te hypothèse dramatique. Le député péquiste de Richelieu, Maurice Martel, et le p.d.g. de Marine Industrie, Jean-Roch Brisson, déclaraient de leurs côtés qu'ils n'étaient pas de l'intention du gouvernement du Québec de mettre un terme aux opérations de la division navale, mais la situation pour les travailleurs se détérioraient toujours.

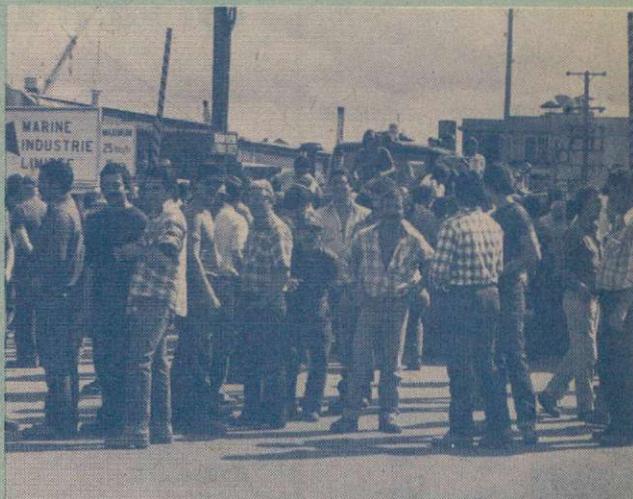
Le fédéral ne doit plus attendre

Le président de la CSN, Donatien Corriveau, a mis le gouvernement fédéral au défi de respecter ses paroles et de ne plus attendre un instant pour mettre en marche le processus de relance de la construction navales au Canada. C'est en effet depuis 1979 que le fédéral annonce son plan de relance de la construction navale au Canada. Le président de la CSN a aussi

demandé au gouvernement fédéral de réserver aux chantiers maritimes du Canada les contrats de construction navale liés à l'exploration pétrolière dans l'Arctique et aux larges côtes canadiennes. Quant au gouvernement québécois, Donatien Corriveau l'a invité à mettre enfin sur pied un Bureau de la construction navale.

face à des mesures disciplinaires

OCCUPATION VICTORIEUSE DE MARINE



Le mardi soir, 24 août, la direction de Marine Industrie de Sorel, une Société d'État Québécoise, a retiré les avis disciplinaires majeurs (pouvant aller de la suspension au congédiement) qu'elle avait émis contre trois officiers de l'exécutif syndical. Devant ce geste de provocation de leur employeur, les 1,700 ouvriers des chantiers maritimes sorelois ont débrayé et ont occupé leur usine.

L'administration de Marine Industrie a déposé ces rapports disciplinaires en reprochant aux trois officiers syndicaux de "s'être informés auprès d'un délégué de la section tôle et pôle de la nature d'un grief." Au grand détriment de Marine Industrie, la convention collective prévoit cette procédure.

Rapport de force?

La direction de Marine Industrie a-t-elle voulu exercer son rapport de force et vérifier si les

deux syndicats CSN de Marine Industrie, celui du chantier et des bureaux, étaient vraiment unis comme le laissent entendre une assemblée syndicale conjointe deux jours auparavant? En effet, le dimanche, 22 août, lors d'une assemblée extraordinaire, à laquelle participaient l'exécutif de la CSN et l'exécutif de la Fédération de la métallurgie (CSN), les représentants syndicaux, s'appuyant sur des documents confidentiels et des informations privilégiées, ont affirmé aux travailleurs et aux travailleuses de M.I.L. que la relance de l'industrie navale était imminente. Et si ce secteur est sur le point de redémarrer, les grands responsables en sont les travailleurs syndiqué(e)s de Marine Industrie qui se sont toujours mobilisés et regroupés autour de la relance de la construction navale. Deux jours plus tard, Marine Industrie remettait les sentences disciplinaires...

travailler et avoir des enfants en santé



le retrait préventif des femmes enceintes ou qui allaitent

C'est sous ce titre que vient de paraître une brochure publiée par la CSN sur le retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite.

Cet outil d'information et d'éducation vise à alerter les syndicats sur les dangers que peuvent comporter les conditions de travail pour les femmes enceintes et guider ces femmes dans l'exercice de leur droit.

Le retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite, qui fait partie de la loi sur la santé et la sécurité du travail, permet à une femme qui est en voie de mettre un enfant au monde d'être réaffectée à un poste non dangereux ou de se retirer de son travail jusqu'à l'accouchement, si elle prouve que ses conditions de travail sont dangereuses pour elle-même, à cause de sa grossesse, ou pour l'enfant à naître. Avec l'aide du syndicat, la travailleuse aura une série de démarches à entreprendre afin de bénéficier du retrait préventif.

Comment s'y retrouver dans la marche à suivre, quels sont les pièges à éviter, quels sont les recours possibles, et enfin quels sont les avantages et les limites d'une telle mesure, voilà certaines questions auxquelles la brochure tente de répondre.

Nouvelles-csn a interviewé deux militantes qui ont travaillé à sa réalisation: Jocelyne Evrell, conseillère au service de génie industriel et membre du comité de la condition féminine de la centrale et Karen Messing, généticienne et syndiquée CSN.

- qu'est-ce qui existait avant la mise en vigueur du retrait préventif pour protéger les femmes au travail qui vivaient des grossesses?
- comment cette mesure a-t-elle été obtenue?

Jocelyne:

La bataille du Front commun des secteurs public et para-public en '79

Dans le projet de loi initial sur la santé et la sécurité du travail, il n'y avait pour ainsi dire rien sur les problèmes spécifiques aux femmes en rapport avec la santé au travail. On a compté un grand total de 7

c'est un début de reconnaissance de la responsabilité qu'a la société dans le processus de mettre au monde des enfants en santé.

avait permis d'obtenir une forme de retrait préventif pour les femmes enceintes. Mais il n'existait rien dans les lois pour protéger l'ensemble des travailleuses au Québec.

lignes qui traitaient des problèmes particuliers aux femmes! C'est à la suite de la lutte du Front commun de 1979 et des pressions de groupes concernés par la question que le gouverne-

ment a repris partiellement ce qui avait été gagné dans le secteur public.

- comment évaluer cette mesure par rapport à l'ensemble de la loi sur la santé et la sécurité du travail?

Jocelyne:

La CSN a fortement critiqué ce qui était connu à l'époque sous le nom de loi 17. La loi est basée sur le partage de la responsabilité, pour les accidents ou les maladies du travail, entre les patrons et les employés. Ce fondement est resté inchangé et la CSN critique toujours.

En ce qui concerne les articles de la loi sur le retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite, on peut dire que c'est une mesure positive mais limitée.

Positive parce qu'elle représente un pas vers la reconnaissance des dangers du travail sur le fait d'avoir des enfants. De plus, c'est un début de reconnaissance de la responsabilité qu'a la société dans le processus de mettre au monde des enfants en santé.

Mais le retrait préventif comporte des limites importantes.

Tout d'abord, même s'il est désormais en application, il demeure peu accessible, en particulier pour les femmes non-syndiquées. Les cas sont nombreux où les patrons d'entreprises non syndiquées répondent aux demandes de retrait préventif en affirmant que si la travailleuse souhaite quitter le travail pendant la grossesse, il n'y aura pas de place pour elle au retour.

De plus, cette mesure va à l'encontre de la principale revendication de la CSN sur la santé-sécurité, à savoir l'élimination des dangers à la source. Plutôt que d'éliminer les dangers, on retire la femme enceinte ou

Plutôt que d'éliminer les dangers, on retire la femme enceinte ou qui allaite de son milieu de travail.

qui allaite de son milieu de travail. La loi n'oblige pas les patrons à changer les conditions de travail qui ont entraîné un retrait préventif. Il a été démontré que la plupart des conditions de travail dangereuses pour une femme enceinte le sont aussi, à plus ou moins long terme, pour tous les travailleurs et travailleuses.

La loi n'oblige pas les patrons à changer les conditions de travail qui ont entraîné un retrait préventif. Il a été démontré que la plupart des conditions de travail dangereuses pour une femme enceinte le sont aussi, à plus ou moins long terme, pour tous les travailleurs et travailleuses.

Karen:

Je rajouterais à cela que le retrait préventif ne s'applique qu'une fois que la travailleuse sait qu'elle est enceinte... et pourtant la période la plus critique pour la formation du bébé se situe entre le 21^{ème} et le 45^{ème} jour de la grossesse. C'est à ce moment que les principaux organes de l'enfant sont en formation. Le retrait préventif vient trop tard en quelque sorte pour vraiment protéger la femme de conditions dangereuses.

ce, les problèmes qui peuvent affecter une femme et un homme avant même qu'ils fassent des enfants peuvent avoir des conséquences. Par exemple, des recherches ont démontré que des hommes exposés à des gaz anesthésiants ou à la chlorure de vinyle courent plus de risques que leur conjointe ait des enfants malformés.

Par exemple, des recherches ont démontré que des hommes exposés à des gaz anesthésiants ou à la chlorure de vinyle courent plus de risques que leur conjointe ait des enfants malformés.

Le retrait préventif reste donc une mesure limitée, individuelle.

Jocelyne:

Le retrait préventif peut également avoir pour effet de particulariser les femmes au point où les patrons pourraient devenir plus réticents à embaucher des femmes. "C'est trop compliqué", comme s'est fait répondre une travailleuse d'un abattoir après avoir demandé le retrait. D'où l'importance pour les syndicats de négocier au moins le maintien des effectifs féminins dans l'entreprise.

• quelles sont les diffi-

Puisque les dangers ne sont pas éliminés à la source, les problèmes qui peuvent affecter une femme et un homme avant même qu'ils fassent des enfants peuvent avoir des conséquences.

Puisque les dangers ne sont pas éliminés à la source,

cultés rencontrés dans l'application du retrait

préventif depuis sa mise en vigueur en janvier '81?

Karen:

La pratique du retrait préventif va croissant. En 1981, on estime qu'environ une travailleuse sur 40 a demandé le retrait préventif. Cette année, on dénombrait 1,646 demandes pour les cinq premiers mois de l'année, soit plus que le total de l'an dernier.

Un des problèmes le plus souvent rencontré, c'est l'absence d'uniformité dans l'application de la loi. On a vu des cas de travailleuses en radiologie qui obtenaient sans problème du médecin l'approbation de leur demande, alors que d'autres médecins refu-

patronat exerçait déjà des pressions sur le gouvernement pour limiter l'accès des travailleuses au retrait préventif.

Nous avons mis la main sur une lettre du vice-président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour où il se plaint à la CSST "...que cette disposition de la Loi 17 risque fort de devenir une mesure facile "d'assistance sociale", aux frais des employeurs, si elle n'est pas appliquée conformément à l'esprit et à la lettre de la loi." Le patronat s'en prend en particulier aux situations où des complications dangereuses de grossesse ne sont pas directement liées aux conditions de travail.

Nous avons mis la main sur une lettre du vice-président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour où il se plaint à la CSST "...que cette disposition de la Loi 17 risque fort de devenir une mesure facile "d'assistance sociale", aux frais des employeurs, si elle n'est pas appliquée conformément à l'esprit et à la lettre de la loi."

saient de considérer les mêmes conditions de travail comme dangereuses.

L'état encore très peu développé de la recherche scientifique sur les conditions de travail et la reproduction humaine ne fait pas avancer les choses. C'est d'ailleurs une raison pour quoi les syndicats devraient faire reconnaître la présomption de risque dans les cas où la recherche demeure imprécise.

• le retrait préventif pour la femme enceinte ou qui allaite a quand même une application assez récente, qu'est-ce qu'on peut prévoir dans l'avenir?

Jocelyne:

nous avons appris que le

Quoi qu'il en soit, plusieurs indices laissent croire que le gouvernement tenterait de restreindre l'exercice du retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite.

La CSN organisera à l'automne des sessions de formation sur le retrait préventif pour les femmes enceintes ou qui allaitent. Pour en savoir plus, s'adresser au comité de la condition féminine de la centrale.

La brochure est disponible au coût de \$0.50 au:

Centre de documentation de la CSN,
1601 rue Delorimier,
Montréal, Québec.
H2K 4M5
(514) 598-2151

Depuis le 13 août, les travailleurs polonais sont redescendus en grand nombre dans la rue, répondant ainsi à l'appel de la direction clandestine du syndicat indépendant **Solidarité** afin de protester contre la loi martiale, qui a, entre autres, suspendu toute activité syndicale depuis plus de sept mois maintenant.

Ces manifestations, qui doivent culminer le 31 août, veulent commémorer la lutte qui, il y a deux ans, de Gdansk à toute la Pologne, a mené à la reconnaissance des premiers syndicats indépendants dans les pays d'Europe de l'Est sous influence soviétique.

POLOGNE: LA RÉPRESSION DE L'ESPOIR

Mais deux ans plus tard, les accords de Gdansk sont loin: le 13 décembre dernier, le gouvernement polonais a déclaré l'état de guerre, interdit les syndicats, installé une répression sauvage. Il a tenté par tous les moyens de "normaliser" la situation, de neutraliser l'espoir populaire. Un échec, compréhensible si on se rappelle que **Solidarité** comptait plus de neuf millions de membres au moment de l'intervention militaire, il y a huit mois. Malgré l'emprisonnement de Lech Walesa et de plusieurs des principaux opposants syndicaux et politiques, l'opposition est loin d'être morte. Depuis février, maintenant, nous savons qu'il existe en Pologne un Comité national de résistance, avec une direction clandestine. **Solidarité** opère aussi clandestinement, diffusant journaux, tracts, émissions

de radio, invitant la population à constituer une société clandestine, avec ses propres moyens d'information, ses groupes d'action.

Début mai, les premier et 3, des manifestations importantes ont eu lieu dans toutes les villes de Pologne, dont une de 50,000 personnes à Varsovie.

Le 13 mai, les syndicats clandestins, réclamant la libération de Walesa et de tous les emprisonnés, virent leur mot d'ordre de grève générale de 15 minutes largement suivi. Une autre grève générale est annoncée pour septembre. Appuyons les travailleurs polonais dans leur lutte.

Dans un prochain numéro de nouvelles csn, nous vous présenterons une entrevue avec un Québécois qui était en Pologne pendant les manifestations d'août.



“On peut être d'accord avec “Solidarité” ou non — dans une démocratie toutes les opinions sont possibles — mais défiler devant un bandit, ça non!” dira une des dirigeantes de *Solidarnosc* en exil, Danuta Nowakowska, en parlant du fait que peu de Polonais ont participé à la manifestation officielle alors qu'ils étaient plus de 50,000 à Varsovie seulement à manifester avec *Solidarnosc*.



SYGMA

LES OUVRIERS '80

Film documentaire de long métrage

sur la grève aux chantiers de GDANSK, POLOGNE
et la naissance du syndicat SOLIDARITÉ

ROBOTNICZY '80

Réalisation: Andrzej Ciesla, Krzysztof
Poznański, Zdzisław
Czerwinski, Adam
Bulwinowski,
Janek Topolewski

Produit et coproduit par
Distributeur par
1500 MEMPHIS BLVD 2000, QUÉBEC, QC
G1M 2H1, TEL. 692-1350

Les ouvriers '80: un film exceptionnel!

En 1980, les grévistes des chantiers navals Lénine à Gdansk, en Pologne, négocient avec les représentants du gouvernement Polonais les accords permettant l'existence du syndicat indépendant *Solidarnosc*. Des cinéastes Polonais, partisans de *Solidarnosc*, sont sur place et leur caméra est témoin des pourparlers entre le dirigeant de *Solidarnosc*, **Lech Walesa**, et le vice-premier ministre **Jagielski**. Les délégués ouvriers des différents départements de l'usine et les travailleurs suivent, dans une salle attenante ou dans la cour, les débats qui sont retransmis grâce à des haut-parleurs.

En plus de nous montrer le processus de négociations entre *Solidarnosc* et l'État Polonais, ce film présente des scènes de l'occupation de l'usine de

la distribution de tracts, etc...

Selon la Revue du Cinéma, il s'agit là d'“un document d'un intérêt exceptionnel...” Et toujours selon la revue, “cette présence de l'information audiovisuelle est étroitement liée aux conceptions mêmes du futur syndicat *Solidarnosc* quant à la manière de mener une action; *Walesa* et ses camarades négocient là où est la grève, et refusent le secret...”

Ce document audiovisuel est maintenant disponible au Québec. En effet, récemment un collectif Québécois, “Les diffusions de l'amorce” mettaient la main sur une copie du film. Les syndicats qui seraient intéressés à projeter “Les ouvriers 80” peuvent le faire en s'adressant à **Pierre Marier: (418) 692-1350** ou encore à **Jacques Laverdière: (418) 529-6592**.

à St-Pascal-de-Kamouraska

Les épouses s'impliquent dans les démarches et le long parcours du conflit de travail de la Tannerie canadienne de Saint-Pascal (Kamouraska).

Nos maris font partie du groupe de travailleurs de cette tannerie, anciennement P.E. Boucher Ltée, en lock-out depuis le 13 octobre 1981. Le patron est M. Georges Henderson de Montréal, propriétaire de la compagnie Martin & Stewart et président d'une société de gestion et d'investissement "commerce et ressources Henderson", qui détient au-delà d'une quinzaine d'entreprises, dont la plus importante et la seule syndiquée est la Tannerie canadienne.

Le syndicat existe depuis 1974 et porte le nom: Syndicat des travailleurs des cuirs du Kamouraska (CSN). Très tôt, dès le début des négociations, on tente de briser le syndicat. La menace est lourde, mais son but est clair, le patron veut abolir le syndicat.

Les négociations débutent en août et traînent en longueur jusqu'à l'automne, sans aucun résultat. Le 13 octobre 1981, l'employeur décrète un lock-out. Les principaux points en litige sont:

- le droit de grève non limitatif du patron
- le temps supplémentaire obligatoire
- l'abolition des droits acquis des travailleurs et spécialement
- l'intégration d'objectifs de productivité reliés au salaire (production à quota)

Toute la réorganisation du travail de l'usine était en jeu.

À la période des fêtes, la compagnie annonçait aux travailleurs(euses) et aux actionnaires locaux (28%) la fermeture définitive de l'usine. Les lettres du licenciement collectif arrivent le 24 décembre 1981. Quel cadeau de Noël pour les familles!

1982 - fait important - place aux femmes!

Les épouses décident de prendre l'initiative de s'embarquer et d'épauler leur conjoint. Le comité des conjoints prend forme le 28 janvier 1982, après une rencontre avec le groupe des négociations.

Son but:

- être un support à l'époux en difficulté de travail

- informer les épouses des étapes encourues et les tenir au courant de l'évolution des nouvelles démarches

- établir des liens auprès des organismes gouvernementaux, tant fédéral que provincial

- suivre de près les péripéties dans le dossier de l'assurance-chômage, après le licenciement et par la suite

- apporter un support moral et psychologique aux épouses et les reconforter dans la lutte à maintenir

- traiter de l'impact financier face aux enfants et aux adolescents aux prises avec un budget familial réduit au minimum et cela pendant plusieurs mois... (10 mois, le 13 août).

Notre première activité a été la formation d'un exécutif de cinq (5) membres. Nous définissons la vocation de notre comité, un mode de fonctionnement et sa régie interne.

Les épouses organisent leur propre réseau téléphonique pour une meilleure information de la gent féminine. En février, elles acceptent de faire partie du voyage organisé par le syndicat, pour une visite à Montréal, chez M. Georges Henderson, propriétaire majoritaire.

Le groupe s'entoure des forces du milieu et demande la collaboration de mobilisation (Action populaire de Développement du Kamouraska), du CLSC les Aboiteaux de St-Pascal (Kamouraska), du groupe d'Action-chômage et de la pastorale sociale du diocèse de La Pocatière.

un règlement sans protocole de retour au travail

Le 2 février, les gens apprennent l'arrivée des syndicats dans l'histoire déjà ténébreuse de l'usine. Après presque quatre mois de lock-out, 20 séances de négociation et de conciliation, les groupes patron/syndicat en arrivent à une entente de principe, le 5 février 1982, mais avec certaines clauses de la convention collective à rabais (4 mois sans aucune augmentation de salaire et par la suite une augmentation de 6%).

Malgré l'entente de principe, l'employeur ne signe pas la convention collective et ne négocie pas le protocole de retour au travail, car rien n'assure la reprise des activités avec une situation financière difficile et pour comble les dégâts de l'incendie survenu le 26 février... Nouvel embûche de taille!

le comité de dépannage

Voyant s'accroître les problèmes financiers des familles, le comité des conjoints organise un nouveau comité dit de "dépannage temporaire" composé d'un représentant des travailleurs, d'une déléguée représentante des épouses et de trois personnes neutres dans le conflit. Le comité fonctionne avec quelques dons de solidarité recueillis par le syndicat... mais les besoins se font de plus en plus grands pour les travailleurs(euses) et leurs familles.

L'exécutif des femmes s'occupe de rencontrer le

vicair général, Mgr Lemieux, les présidents des zones est et ouest et lance un appel d'urgence aux différents organismes des régions données. L'aide de l'extérieur devient nécessaire.

un téléthon régional

Le comité accepte avec ouverture et empressement la suggestion de la télévision communautaire pour participer à un mini-téléthon régional, avec la participation de plusieurs intervenants du milieu et des sympathisants à la cause.

Le comité va recueillir plus de 16,000\$ en argent, une quarantaine de paniers de provisions et tout le nécessaire pour l'ouverture d'un comptoir de linge.

C'est un franc succès dans une région de près de 50% de chômeurs.

Les femmes organisent une rencontre avec Robert Bilodeau, de l'ACEF (Association coopérative d'économie familiale), de Québec.

Nous bénéficions de l'expérience de notre invité pour une saine grérance en temps de "lock-out", il nous entretient sur la grève des



PLACE AUX FEMMES!

dettes en pareille situation.

Nous retrouvons les épouses présentes lors des rencontres avec M. André Lacroix, comptable et secrétaire de la compagnie, avec messieurs les députés Rosaire Gendron, au fédéral et Léonard Lévesque, au provincial, aussi auprès des représentants de la CEIC de La Pocatière et Rivière-du-Loup.

toujours les femmes tiennent bon.

L'assemblée générale du comité des conjoints bénéficié du film de l'Inco: "Histoire de femmes" qui relate les durs mois vécus par les travailleurs(euses) et leur conjoint(e) à la mine de Sudbury. Nous nous penchons sur notre propre condition de femmes à travers ces legs de nos consœurs ontariennes. Les rapprochements se font bien et le parallèle est facile à imaginer. Tout cela est engageant dans son application.

Le 30 avril, c'est le jour de la solidarité. Nous célébrons l'événement par une marche

symbolique dans les rues de la ville. Ensuite, c'est la fête, la soirée de tous les travailleurs(euses). Il faut un peu se laisser aller après 6 mois et demi de lock-out. Pour quelques heures, l'esprit est à la fête et à l'échange avec les groupes visiteurs.

difficultés avec l'assurance-chômage

Parce que la négociation fut longue et pénible, on ne pouvait croire qu'un autre problème puisse durer aussi longtemps que celui de l'assurance-chômage. Après trois refus, la CAC refusait toujours d'accorder des prestations normales d'assurance-chômage aux ex-employés, malgré la quantité de preuves de fermeture de l'entreprise livrées par les travailleurs(euses) aux fonctionnaires.

Ces lettres attestait clairement que l'usine est fermée définitivement depuis le 24 décembre 1981 face à la mauvaise situation financière de l'entreprise et non à cause d'un conflit de travail qui est réglé.

De plus, certains travailleurs(euses) ont fait des demandes auprès de l'aide sociale, mais eux aussi refusent de reconnaître ce droit. Il faut attendre la réponse de l'assurance-chômage...

Après dix mois sans revenu, la situation de certains employés et familles devient de plus en plus critique, car le seul revenu est le montant du FDP (fonds de défense professionnelle) versé par la CSN.

Les forces se multiplient pour mieux lutter. Le groupe d'appui se fortifie, se serre davantage les coudes à l'invitation du comité des conjoints. Le groupe forme une table de concertation pour affronter les nombreux problèmes. Les conférences de presse couvrent l'épineux su-

jet du chômage et de ses refus. La population embarque davantage. C'est avec le printemps qu'arrive le réveil... du milieu!

Une rencontre avec M. Gabriel Béland, de Montréal, (directeur de la région de Québec) se fait à La Pocatière, avec le groupe d'appui et les ex-travailleurs(euses). Cette rencontre jetait une bonne douche froide sur tous nos espoirs, car peu d'éléments ressortent de cette démarche aux "illusions prometteuses"...

Les familles se heurtent à des délais multipliés... puis, arrive le 10 juin, date historique du conseil arbitral. Me Claude Girard de la CSN a défendu la cause avec une quantité de dossiers à l'appui.

Le 15 juin, une réponse positive survenait. Les travailleurs-euses gagnaient unanimement au conseil arbitral. C'est une première victoire, mais tout n'est pas gagné... On sait bien que nos prestations ne sont pas acquises de sitôt puisque la CAC bénéficie de 21 jours encore pour aller en appel et il y a aussi les longs délais administratifs. La vigilance est notre règle d'or de conduite.

la CAC va en appel

La lueur d'espoir tourne vite au sombre tableau grisâtre, car après 18 jours, nous apprenons la décision de la commission d'interjeter la décision du conseil arbitral. Les travailleurs(euses) et leur famille l'apprennent le 5 juillet. C'est la consternation chez les troupes devant ce faux miroitement. La lutte doit reprendre et aller jusqu'au bout. Il y a trop d'énergie mise dans ce dossier pour lâcher.

Tous les groupes s'attellent à cette cause unique des droits aux prestations.

L'idée d'une rencontre avec M. Rémi Bujold, adjoint parlementaire d'Axworthy est la première au programme des activités. Nous rece-

vons M. Bujold, et M. Rosaire Gendron, député fédéral, le 20 juillet.

Nous apprenons les rouages à subir à Ottawa toujours en rapport avec le dossier chômage.

Nos deux invités s'engagent à rencontrer et à sensibiliser M. Axworthy. Ils offrent une possibilité d'un projet d'urgence de \$150,000 dollars pour les ex-employés; ce projet doit les rendre éligibles au chômage par la suite... Nous n'avons pas encore la confirmation écrite de M. Bujold, aujourd'hui 3 août 1982.

L'agent de projet de Rimouski nous a rencontré en fin de juillet, et une équipe de travailleurs dresse leurs suggestions pour le montage du projet communautaire.

Les médias suivent les événements de très près. Le comité des conjoints a obtenu trente minutes d'antenne au supplément régional pour situer toute la longue histoire des gens de la Tannerie.

Une rencontre avec M. Lacroix de la compagnie, le 3 août 1982, laisse disparaître peu d'avancement dans les démarches et l'actionnaire majoritaire ne veut rien perdre davantage... La relance de la Tannerie a de fort minces chances. On peut presque souligner qu'il n'y a plus d'eau au moulin ou un si faible filet... Nous avons l'impression d'assister à une agonie lente et traînante.

Toujours les femmes sont là et elles tiendront avec leur engagement et leur ténacité. L'unité demeure notre force et notre élément de courage.

Le comité des conjoints des ex-employés de la Tannerie canadienne Inc., Saint-Pascal (Kamouraska) par
**Lorraine Fortin (Thériault),
présidente CCTCJ**





SECTEUR PUBLIC

Rodolphe Morissette, journaliste au quotidien *Le Devoir*, publiait la semaine dernière une série de quatre articles sur "le train de vie du gouvernement québécois".

Le tableau concernant les organismes gouvernementaux a été construit à partir des chiffres de M. Morissette.

UN TRAIN DE VIE LUXUEUX POUR LE GOUVERNEMENT LA MISÈRE POUR LES AUTRES...

"On a mené manifestement à Québec un train de vie de seigneurs ces dernières années..."

La comparaison des comptes publics des années 1976-1977 (années de l'arrivée du PQ au pouvoir) avec ceux des années 1980-1981 publiée dans *Le Devoir* de la semaine dernière nous interroge. En effet, lorsqu'on lit attentivement ces articles, on est consterné d'apprendre ce qu'il en coûte aux contribuables en traitements et salaires, frais de déplacements, services professionnels, conseillers de tout acabit, enfin loyers et réparations de tout genre... En fait, des sommes fara-mineuses versé à un personnel cadre de plus en plus nombreux et *qui croît sans cesse* et dont la rentabilité reste encore à faire ses preuves.

La bureaucratie mise en place par le gouvernement Lévesque nous coûte énormément cher et est probablement l'une des plus luxueuse.

Qui sont les vrais privilégiés du système?

À lire les quelques exemples qui suivent, on ne peut que constater que notre ÉLITE POLITIQUE traverse la crise bien à l'aise.

Si le premier exemple concerne uniquement les traitements et salaires, le dernier est plus éloquent et nous démontre comme l'écrit Morissette que *"tout n'est surtout pas transparent"* en ce qui a trait aux dépenses du conseil exécutif.

"En 1976-1977 le personnel cadre attaché au bureau du premier ministre comprenait 32 personnes et coûtaient aux contribuables en traitements et salaires: \$1,093,041". En 1980-1981 le personnel d'encadrement du premier ministre a triplé."

Le jet-set coûtait: \$3,9 millions.

"En 1976-1977, le conseil exécutif affichait, au chapitre des "autres dépenses" un montant total de \$13,5 millions incluant \$8,288 de comptes non identifiés parce que ne dépassant pas \$14,000. En 1980-1981, ... "ces autres dépenses" ne s'élevaient pas seulement à \$44,2 millions mais encore faut-il ajouter un montant de \$27,5 millions représentant l'ensemble des dépenses inférieurs à \$16,000 et dont les bénéficiaires ne sont pas identifiés."

Selon Rodolphe Morissette, "il en coûterait moins de \$10,000 à quelqu'un qui voyagerait Québec-Montréal aller-retour pendant 365 jours".

À lire l'augmentation substantielle des frais de déplacement du personnel d'encadrement de ces organismes, l'on peut donc supposer deux choses: soit qu'il y ait trop de cadres ce qui fait grimper les frais de déplacement dans l'ensemble, ou encore, que les cadres sont allés chercher conseil sur les 5 continents.

les organismes gouvernementaux

Quand Tarzan Bérubé sème à tout vent que le temps des vaches grasses est terminé et qu'il faut maintenant faire des efforts collectifs pour se sortir de la crise, on peut se rendre compte, à la lecture des comptes publics qu'il en va tout autrement pour les cadres à l'emploi des organismes gouvernementaux.

Il suffit d'examiner combien ils ont coûté en 1980-1981 uniquement en frais de déplacement et l'on peut supposer qu'ils ne prennent surtout pas l'autobus...

la république de Bérubé

Vendredi dernier, suite à la parution de cette série d'articles quelques amis du régime ont cru bon de tenter de répondre. C'est ainsi qu'encore une fois Tarzan Bérubé s'est rué vers les journalistes pour faire, a-t-il précisé, une "rectification d'ordre général".

Tableau en main, il a démontré aux journalistes que les effectifs de la fonction publique avaient diminué à 335,000 depuis 1980-1981 et qu'il trouvait normal que parallèlement à la mise à pied de travailleuses et travailleurs syndiqués, il y ait une augmentation de personnel cadre.

Par ailleurs, il a aussi profité de l'occasion pour annoncer à la population qu'il y aurait d'autres coupures chez le personnel syndiqué et aussi dans le personnel cadre, mais il n'a pas divulgué les noms des cadres qui seraient désignés volontaires. Tout lui semblait normal!

Nom de l'organisme	1976-77	1980-81
Commission des Affaires Sociales	\$ 4,151	\$ 94,249
Commission des loyers ou Régie des loyers	\$ 6,393	\$119,745
Attachés politiques des partis (excluant les députés)	\$ 4,464	\$203,491
Régie de la langue française (loi 22) ou Office de la langue française ou Conseil de...	\$ 6,264	\$ 74,059
Office de planification et de développement du Québec	\$12,700	\$121,079
Société d'Habitation du Québec	\$35,927	\$320,370
Régie des entreprises de construction du Québec	\$12,657	\$ 78,475
Régie des services publics	\$ 7,917	\$ 38,824
Le bureau de révision et d'évaluation foncière du Québec	\$16,257	\$ 75,624
Régie des marchés agricoles	\$20,727	\$ 66,731
Société de développement industriel du Québec	\$19,091	\$ 61,493
Commission de police	\$44,023	\$102,225
Commission des transports	\$29,550	\$ 57,988

LE CONSEIL FÉDÉRAL DE LA FAS RECOMMANDE AUX SYNDICATS UNE STRATÉGIE D'AUTOMNE CONTRE LA LOI 70 ET POUR UNE CONVENTION NÉGOCIÉE SUR DES PRIORITÉS

Le Conseil fédéral de la F.A.S. s'est réuni du 22 au 26 août, dans la métropole et les délégués ont adopté la stratégie d'automne proposée par le Comité de coordination des négociations du secteur public ainsi que les plans d'action et d'information qui s'y rattachent.

C'est ainsi que pendant le mois de septembre, une vaste consultation de tous les syndicats des Affaires sociales (CSN) sera entreprise afin de bien identifier la volonté d'action des membres, face à la loi 70 qui décrète le gel des salaires pour le début de 1983 et en vue d'appuyer la négociation du renouvellement de la convention collective, face à un gouvernement qui n'a pas manifesté la moindre volonté de négocier mais plutôt celle

d'imposer la décroissance et le recul sur tous les acquis de la convention.

Cette consultation se terminera au Congrès de la fédération qui se tiendra à Québec, du 25 au 30 septembre et qui se prononcera sur la recherche de mandats de grève.

Le Conseil fédéral de la F.A.S. a poursuivi l'adop-

tion du projet de convention collective qui sera également soumis à l'approbation des assemblées générales des syndicats affiliés, au cours des prochains jours.

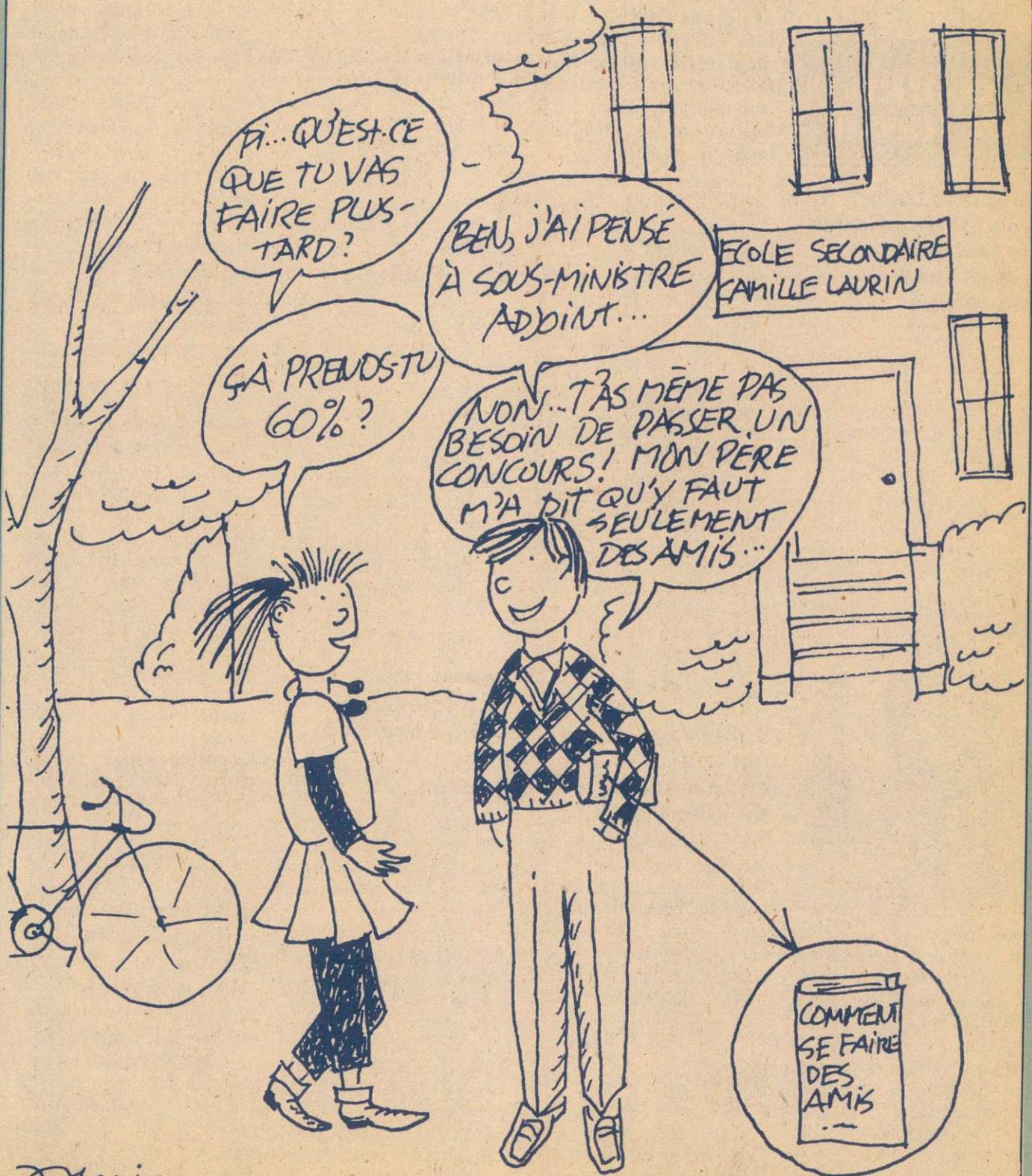
Mercredi, les délégués au Conseil se sont rendus manifester leur appui à un syndicat en grève du sec-

teur privé, celui des employés de Québecor. La manifestation a également appuyé la lutte des travailleurs et travailleuses ainsi que des usagers des hôpitaux Reddy Memorial, Centre thoracique et Ste-Jeanne D'Arc de Montréal dont on menace de transformer la vocation.



En gelant et en baissant le salaire des employé(e)s du secteur public, c'est principalement aux femmes que le PQ s'attaque puisqu'elles composent les deux tiers des effectifs.





Denis

...petites nouvelles...

conflits de travail

Biscuits David: un vice-président de la CSN sur la ligne de piquetage



Le mercredi, 25 août, le vice-président de la CSN à la mobilisation et à l'organisation, Pierre Mercille, a fait du piquetage avec les travailleurs et les travailleuses de Biscuits David, qui sont en lock-out depuis douze semaines.

En se rendant sur la ligne de piquetage, Pierre Mercille a livré à ces syndiqués un message de solidarité et d'appui de la part de tout l'exécutif de la CSN.

En date du 13 août, il y avait, à la CSN, 31 conflits où se retrouvaient plus de 2,300 travailleurs et travailleuses. Sur ces 31 conflits, 14 étaient le résultat de lock-out patronal.

Le processus de conciliation, à la suite d'une initiative du directeur de ce service au ministère du travail, Claude Ste-Marie, a débuté le 20 août. Le syndicat des employé(e)s de Biscuits David (CSN) a été rencontré jeudi, le 26 août. Il y aura séances de conciliation le 1er, le 2 et le 3 septembre prochains.

Les négociations achoppent sur la clause d'ancienneté. Le syndicat veut reconduire la clause d'ancienneté déjà existante. L'employeur, lui, veut imposer une clause d'ancienneté par classification plutôt que départementale.

débrayage de 24 heures chez Kruger de Ville Lasalle

Le 20 août, les deux syndicats de l'usine Kruger, à Ville Lasalle, ont débrayé pour 24 heures. Ils en ont profité pour tenir une assemblée générale où les deux syndicats ont fait le point sur la négociation.

grève chez Standard

Les négociations chez Standard (pliant et ondulé) sont sorties en grève le 25 août. Les négociations sont rompues. Pour montrer leur impatience, les deux

syndicats avaient débrayé pour 24 heures le 19 août. La compagnie offre des augmentations de salaires de 10% pour la première année et de 6% pour la deuxième et ne prévoit aucune amélioration des bénéfices marginaux.

grève chez Penn Hafner

La grève a été déclenchée à 23 heures le 22 août suite à une décision unanime de l'assemblée générale, décision prise par un vote à scrutin secret. Membres du secteur textiles, les 20 travailleurs et travailleuses de cette usine de Granby en ont assez de voir leurs négociations traîner depuis la mi-avril. Ils avaient tenu une journée d'étude le 20 août.

reprise des négociations chez Surentec

Après un peu plus de trois mois, il y a eu reprise de négociations entre le syndicat des employés d'entretien de Surentec (CSN) et cette compagnie de Laval spécialisée dans l'entretien ménager.

Dans un effort de règlement, le syndicat de 50 employé-e-s a proposé à un administrateur de cette firme, Donald Kennedy, de conserver le statu quo aux chapitres de l'horaire de travail, du fardeau de tâches et de la mobilité du personnel. Cet administrateur a reçu la contre-proposition syndicale et ajouté qu'il ne pouvait se prononcer car il remplaçait le directeur de cette entreprise,

Raphael Léger, qui était en vacances, semble-t-il.

Les principaux points en litige sont les salaires, l'ancienneté, les mouvements de personnel, la procédure de grief et d'arbitrage.

des Provigo en conflit au Saguenay/Lac St-Jean et sur la Côte-Nord

Lac St-Jean ainsi que sur la Côte-Nord. Les huit magasins du Saguenay/Lac St-Jean ont réaffirmé, fin-juillet, à plus de 82% leur volonté de ne pas abandonner leurs revendications. Quant aux deux magasins de Baie-Comeau et de Haute-terve, ils ont transformé, dès le 12 juillet, leur lock-out en grève et maintenu leur adhésion au front commun qu'ils forment avec leurs camarades du Saguenay/Lac St-Jean. Et c'est à plus de 94% qu'ils ont maintenu leurs revendications.

un conciliateur chez les cols bleus de Valleyfield

Le ministère du travail a donné suite à une demande du syndicat des employés municipaux de Valleyfield (CSN) et a nommé un conciliateur dans le conflit que les oppose aux édiles de cette ville du sud-ouest montréalais. Le conciliateur, M. Jacques Vanier, a d'ailleurs convoqué les

...petites nouvelles...

deux parties à une séance de négociations le mercredi, 4 août.

En grève depuis le 18 juin dernier, les travailleurs de la municipalité de Valleyfield revendiquent une hausse salariale de 14% et demandent à la ville de reconduire la clause d'indexation déjà existante. La municipalité de Valleyfield, pour sa part, offre une augmentation salariale de 8,5% et voudrait abolir la clause d'indexation acquise.

le lock-out devient grève chez Menasco

Les employés de l'usine Menasco (CSN), à ville St-Laurent, se sont prononcés à 70% en faveur de la grève après cinq semaines de lock-out. 293 employés sur 350 se sont prévalus de leur droit de vote.

À noter que les employés avaient refusé les offres à 52% le 9 juillet et que la compagnie avait décrété un lock-out le 11 juillet.



la population du Havre St-pierre veut garder son hôpital

Devant la détérioration des services, la fermeture de nombreux départements et la déshumanisation des soins, la population du Havre St-Pierre, appuyée par le syndicat des employé-e-s du C. H. St-Jean Eudes, réclame le maintien des soins, sinon de nombreux usagers devront faire 130 milles pour aller se faire soigner à Sept-Îles, en attendant que l'hôpital du Havre St-pierre soit fermée, tout simplement, parce que "non-utilisé".

...

Rexfor-Appalaches: le travail régulier pas encore pour cette année

Alors qu'il y avait eu entente en janvier et que tous croyaient qu'il y aurait enfin une année de production normale pour la société Rexfor dans les Appalaches, la première depuis 1977, voilà que tout est compromis par la compagnie elle-même, qui a décidé de suspendre ses opérations forestières cette année "pour des raisons économiques et de contraintes opérationnelles". En fait, la compagnie voudrait que

les travailleurs syndiqués fassent leur part pour couvrir le déficit de la Société. Le syndicat a accepté de discuter d'une telle éventualité, à condition cependant de voir les livres... Mais le syndicat posait trop de questions, ce qui a compromis les négociations. Alors le syndicat a cessé ses questions, ce qui n'a pas plus fait débloquent les négociations. Rien n'y fit. En fait, les syndiqués croient que Rexfor et le Ministère de l'énergie et des ressources laissent pourrir le dossier pour imposer la mécanisation des opérations forestières aux syndiqués en plus de les embarquer dans une société de participation.

Exaspérés de ces discussions sans fin, les syndiqués ont décidé à leur dernière assemblée générale de retirer toute proposition de participation et ont demandé au ministère de l'énergie et des ressources d'exiger de Rexfor l'ouverture des opérations sans condition. Sinon le syndicat envisage de faire campagne auprès de la population des Appalaches pour sortir Rexfor de la région.

...

125 mises-à-pied chez Domtar à Donnacona

Les changements technologiques et les subventions gouvernementales viennent de frapper à nouveau: avec l'aide des deux paliers de gouvernement, la compagnie Domtar vient d'annoncer l'enterrement de 125 emplois à son usine de Donnacona, dans le comté de Portneuf.

Les négociations pour le renouvellement de la con-

pique-nique de solidarité chez Québecor



Sous la pluie battante, les 700 délégué-e-s du conseil fédéral de la fédération des affaires sociales (CSN) sont allé-e-s pique-niquer, le 25 août, devant les locaux des publications québécois (rue Roy-est à Montréal), dont les journalistes, photographes et concepteurs graphiques sont en grève depuis le 21 mai dernier.

Tout avait été prévu pour recevoir les manifestants, les rues avoisinantes ont été fermées et il y avait du blé d'inde frais cueilli pour tout le monde.

Auparavant, soit vers 12h15, les mêmes délégué(e)s avaient manifesté devant l'hôpital Ste-Jeanne D'Arc afin de protester contre la fusion des services des hôpitaux Ste-Jeanne d'Arc, Reddy Memorial et Montreal Chest.

...petites nouvelles...

vention collective de travail sont actuellement en cours à Donnacona, la compagnie refuse de fournir au syndicat les informations concernant les 125 mises-à-pied, prétextant qu'elle s'occupe de la machinerie d'abord et qu'elle examinera plus tard ce qu'il adviendra des travailleurs.

• • •

chômage catastrophique chez les forestiers de la Côte-Nord

Sur la Côte-Nord, près de 900 travailleurs forestiers sont sans emploi. L'annonce, le 10 août, de la fermeture prochaine de la dernière scierie encore ouverte, soit celle des produits forestiers Saguenay, vient s'ajouter à la situation catastrophique que vit la Côte-Nord depuis quelques mois.



journées d'étude à la radio de Mont-Laurier

Les 13 et 23 août, les employé-e-s de la station de radio CKML, de Mont-Laurier, membres de la FNC-CSN, sont sortis en journée d'étude afin de protester contre le refus de leur patron de négocier, la dernière séance de négociation ayant eu lieu le 8 juin. Les négociations achoppent notamment sur les

clauses professionnelles et la sécurité d'emploi. Les salaires n'ont pas encore été abordés.

• • •

Mecart traîne les négociations en longueur

Membres d'un nouveau syndicat CSN, les travailleurs de Mecart, du patron Lucien Lamonde, ont tenu des journées d'études les 20 et 24 août et rejeté les offres patronales dans une proportion de 93%, avec mandat de déclencher la grève au moment jugé opportun.

Malgré le fait que le syndicat a déposé son projet de convention collective le 22 février 1982, Mecart n'a trouvé que 13 jours pour négocier. Les offres de Mecart sont des plus méprisantes pour les travailleurs: depuis 1893, des travailleurs ont lutté pour obtenir une semaine de travail de 40 heures. Il est inconvenable que des patrons en 1982 maintiennent une semaine de 42 heures. De plus, le patron de Mecart voudrait obliger ses travailleurs à faire du temps supplémentaire sans aucune restriction ni limite. Ce même Lucien Lamonde voudrait également que ses contremaîtres puissent faire le travail des employés syndiqués. Il maintient des positions rétrogrades, anti-sociales et anti-ouvrières.

• • •

grève le 3 septembre pour les municipaux de Chapais

Réunis en assemblée générale, le 24 août dernier, les employé-e-s municipi-

paux de Chapais, bureaux et manuels, ont voté à 100% le déclenchement de la grève pour le 3 septembre prochain. Leur convention est échue depuis le premier mai et les dernières offres de la municipalité sont de 6% sur les échelles de salaires moins les congés de maladie, moins les congés statutaires, moins 25% sur le paiement de la prime d'assurance-salaire... Le syndicat des municipaux de Chapais en est à sa deuxième convention, même si les employé-e-s de bureau viennent tout juste d'adhérer au syndicat. La lutte promet d'être dure, si on se fie à toute la série de bassesses dont les syndiqués: Il maintient des positions rétrogrades, anti-sociales et anti-ouvrières.

• • •

rejet des offres chez AP Furniture

Les 150 travailleurs de AP Furniture, réunis en assemblée générale ont rejeté les dernières offres patronales à 90%. Les travailleurs considèrent qu'ils n'ont pas à payer seuls les effets de la crise, ayant déjà abandonné plusieurs demandes, ils ne peuvent accepter l'offre patronale qui est la copie conforme de la loi Mac Eachen, 6%. Trois points restent en suspens: la durée de la convention et la rétroactivité, le salaire et l'application du temps supplémentaire.



Entente chez H. Roberge

Le 19 août dernier, une entente est intervenue entre la compagnie et le syndicat et les travailleurs sont retournés au travail le 23.

Ces travailleurs ont obtenu une augmentation salariale de l'ordre du 10% en moyenne. Les assembleurs auront dorénavant la parité salariale avec les autres travailleurs. Il y a eu également amélioration de la clause sur le temps supplémentaire. Ils ont aussi obtenu un plus grand contrôle sur le fonds de pension, puisqu'il y aura un membre de plus à siéger sur le comité, avec accès à tous les documents. Autres gains: 2 jours pour congé de paternité ainsi que 13 congés statutaires.



pas de hausse du salaire minimum pour l'instant

Le ministre Marois l'a confirmé, il n'y aura pas de hausse du salaire minimum pour l'instant. La dernière hausse qui a touché les

...petites nouvelles...

1,800,000 travailleurs et travailleuses québécois-e-s vivant sous ce régime remonte à octobre dernier, alors que le salaire minimum est passé de \$3.85 à \$4 de l'heure. Le ministre a dit que la situation actuelle ne permettait pas une nouvelle hausse et il a chargé un groupe de fonctionnaires de son ministère de faire une étude comparative du salaire minimum en Amérique du Nord. Comme si c'était nécessaire.

• • •

L'inertie gouvernementale retarde les grands projets de construction

Les travailleurs de la construction sont actuellement privés de travail parce que les gouvernements de Québec et d'Ottawa, à cause de leur inertie, ont décidé de retarder plusieurs projets de construction qui étaient prévus.

Dans le cas d'Ottawa, ce sont des projets de travaux de génie et celui de Gros Cacouna (attendu depuis une décennie) qui sont maintenant retardés.

En ce qui concerne le gouvernement québécois, il n'agit pas mieux, il retarde indûment des travaux prévus à la Baie James ainsi que certains travaux d'assainissement des eaux.

Il est inconcevable, de dire Yvon Leclerc, président à la FNSBB que cette situation perdure "lorsque l'on songe au chômage élevé que traverse l'industrie de la construction et tout spécialement le secteur du génie."

La CSN-Construction rappelle que le coût social

et économique des sans-emploi dépasse de beaucoup le coût total des projets sociaux et communautaires que les deux gouvernements pourraient éventuellement entreprendre pour palier au chômage.



les forestiers de La Tuque demeurent à la CSN

Les forestiers de la CIP de La Tuque ont fait un choix sans appel: la CSN continuera de les représenter.

Le Tribunal du Travail a en effet rejeté cette semaine l'appel d'une requête en accréditation déposé en septembre 1981 par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui réclamait un vote d'adhésion.

Le SCFP s'appuyait sur les difficultés rencontrées par ses organisateurs, distances trop grandes, libellé imprécis, pour revendiquer la nécessité d'un vote qui leur assurerait la représentation.

Ce fut peine perdue. Le Tribunal, en rejetant l'appel, a confirmé l'accréditation du syndicat de la forêt de la Mauricie (CSN), qui, en 1968, dans les mêmes conditions et sur le même territoire, avait lui réussi à faire signer la majorité des membres.

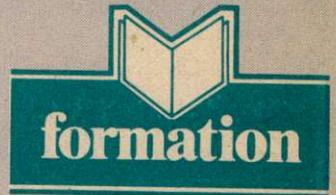
"on s'attend maintenant à une reprise des négocia-

tions", souligne le conseiller syndical Fernand Matteau, en précisant que la CIP avait misé sur le SCFP et avait même déposé une requête pour suspendre les négociations en attendant la décision du Tribunal. "La CIP refusait même de régler les griefs en cours..." dit-il.



message de solidarité aux étudiants

Désigné pour livrer le message unitaire de la CSN, de la FTQ et de la CEQ à l'ouverture de l'assemblée mondiale de la jeunesse étudiante catholique internationale, le secrétaire général Sylvio Gagnon a indiqué aux centaines d'étudiant-es présentes que "la solidarité au sein des peuples et entre les peuples qui se développera par votre travail fait partie des objectifs du mouvement syndical québécois". Ce dernier devait souligner que c'était un drame pour toutes les sociétés de ne pas connaître suffisamment le vécu quotidien de la majorité des citoyens. Il a de plus profité de l'occasion pour remercier l'ensemble du mouvement chrétien et catholique du Québec pour l'appui solidaire qu'il apporte souvent lors de différents conflits. Il a cité en exemple le cas de "La grande corvée" organisée pour les travailleurs forestiers.



le centre de formation de la CSN bientôt ouvert

Le centre de formation de la CSN, situé à Lanao-rie, comté de Berthier, sera en opération début septembre. Pour renseignements, contactez Norbert ou Suzanne à (514) 887-2336.

cours d'espagnol

Deux groupes militants offrent, à Montréal, des cours d'espagnol à coûts modiques:

- **Salvapresse:** cette agence salvadorienne de presse offre des cours pour débutant et intermédiaire, au coût de \$70 pour huit semaines (2 1/2 heures par semaine). Pour informations: 527-2463-64
- **Québec-Cuba:** Le Carrefour culturel de l'amitié Québec-Cuba offre des cours d'une durée de 12 semaines au coût de \$80 pour débutant ou intermédiaire et de \$45 pour la conversation. L'inscription se fera le 10 septembre au 323 est, rue Mont-Royal. Pour informations: 843-8470.

le massacre des Palestiniens du Liban

8,000 morts, 20,000 blessés, une ville détruite, \$12 milliards de dommages matériels: voilà les coûts humains et matériels que les stratèges sionistes d'Israël viennent de faire subir aux populations palestiniennes et libanaises du Sud-Liban et de Beyrouth-ouest.

Ils ont utilisé contre les populations civiles les méthodes interdites par les conventions internationales: coupures de vivres, de médicaments, de sang, d'eau, d'électricité, bombardement de centres médicaux, des écoles, de quartiers à haute densité de population, refus de passage pour les convois de la Croix-Rouge, etc....

La guerre du Liban s'inscrit dans une longue série d'actions militaires des sionistes israéliens contre les populations arabes et palestiniennes visant à assurer "la sécurité nationale" d'Israël au détriment de la vie des palestiniens et de leur droit à une existence normale comme peuple.

C'est suite aux agressions militaires de 1967 contre la Syrie, l'Égypte et la Jordanie qu'Israël a annexé la Cisjordanie (Jordanie) le Golan (Syrie) et Gaza (Égypte), et occupé le Sinaï qu'ils viennent de restituer à l'Égypte suite aux accords américains de Camp David. Et puis maintenant le Liban! À l'exception du Golan, sur ces territoires occupés par Israël habitent des palestiniens qui en grande majorité, ont dû quitter Israël entre 1948 et 1950.

L'objectif d'Israël

L'objectif d'Israël demeure toujours le même: consolider son État en af-

"LA VOIX DES BOMBES NE PEUT SOLUTIONNER LE PROBLÈME PALESTINIEN".

Sylvio Gagnon.



LES ENFANTS PALESTINIENS ONT EUX AUSSI LE DROIT DE VIVRE !

cette affiche est l'une des deux que CISO a mis en vente pour appuyer la lutte du peuple palestinien. CISO, 1601 de Lorimier, Montréal 598-2020.



faiblissant ses voisins arabes et en anéantissant la résistance palestinienne. Ses objectifs sont partagés par le président Reagan des États-Unis, qui l'a affirmé à Bégin au moment même où les avions israéliens larguaient des bombes américaines sur les populations civiles de Beyrouth-ouest. Israël veut étendre son hégémonie sur le Liban en y instaurant un régime qui lui est favorable.

la solution: le droit à l'auto-détermination

Comme l'ont reconnu la France et l'Égypte ce qui

est en cause c'est le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, c'est-à-dire leur droit d'exister en tant que nation dans un état palestinien.

campagne CISO

Le Centre International de Solidarité Ouvrière en collaboration avec la CSN, la CEQ, le Conseil Central de Montréal et d'autres organisations de solidarité organise pour l'automne une campagne de sensibilisation sur le problème palestinien et pour venir en aide aux victimes de la guerre israélienne au Liban.

la CSN prend position

Dans une lettre, en date du 11 août 1982, dirigée au Ministre des Affaires extérieures Mark MacGuigan, la CSN dénonce le carnage de la guerre israélienne et réaffirme sa solidarité avec les peuples libanais et palestiniens.

"La CSN exige que le gouvernement canadien mette tout en oeuvre pour que cessent les massacres des populations civiles, libanaises et palestiniennes, nous exigeons que le gouvernement canadien intervienne pour forcer la communauté internationale à trouver une solution juste pour le peuple palestinien. Le seul geste sensé pour notre gouvernement serait de reconnaître l'OLP comme représentant légitime du peuple palestinien, de travailler de concert avec les autres nations pour qu'elles fassent de même. Ensuite pourraient s'ouvrir de véritables négociations dans le but de redonner au peuple palestinien son pays et au Liban sa souveraineté.

Nous sommes convaincus que c'est la condition essentielle pour que cette région du monde retrouve la paix et que tous les peuples, arabes et juifs reprennent le dialogue pour l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. La voix des bombes ne peut solutionner le problème palestinien pas plus que Bégin ne peut faire fi de l'OLP, même s'il refuse obstinément de la reconnaître."

Sylvio Gagnon,
Secrétaire général de la CSN